

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2011

L'an deux mille onze, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de CHANÇAY, légalement convoqué le trente mars s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LALOT François, Maire.

Étaient présents : MM. LALOT François, GUILLOTEAU Gérard, LOIR-MONGAZON Jean-Claude, M^{elle} BOUCHAT Bérénice, Mme BRIDONNEAU Cathy, MM. BROSSIER Patrick, BROUSSEAU Rémi, Mme GUILLOTEAU Corinne, M. LEHOREAU Jean-Marie, PELTIER Michel.

Absents excusés : M. MARAIS Stéphane ayant donné pouvoir à M. LOIR-MONGAZON Jean-Claude, Mme VIGNEAU-FILATRE Caroline ayant donné pouvoir à Mme BRIDONNEAU Cathy, Mme ANTONIO Chantal.

Mme BRIDONNEAU Cathy a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 11/2011 : AVENANT TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MAIL – Lot n° 1 "Voirie-Réseaux" Entreprise HENOT

Par délibération n° 58/2010 en date du 9 décembre 2010, dans le cadre de travaux d'aménagement de la Place du Mail, le lot n° 1 "Voirie-Réseaux" a été attribué à l'entreprise HENOT pour un montant global de 17.630,70 € HT soit 21.086,32 € TTC.

M. le Maire expose que des travaux complémentaires sont nécessaires concernant ce lot.

Le montant de l'avenant en plus-value est de 1.476,76 € HT soit 1.766,20 € TTC. Le montant du marché est donc porté à 19.107,46 € HT soit 22.852,52 € TTC, soit une augmentation de 8,38 % du montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à signer cet avenant avec l'entreprise HENOT, pour le montant sus indiqué,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011, au chapitre 23 opération 179.

Délibération n° 12/2011 : AVENANT TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MAIL – Lot n° 2 "Éclairage Public" Entreprise SPIE Ouest Centre

Par délibération n° 58/2010 en date du 9 décembre 2010, dans le cadre de travaux d'aménagement de la Place du Mail, le lot n° 2 "Éclairage Public" a été attribué à l'entreprise SPIE Ouest Centre pour un montant global de 8.281,76 € HT soit 9.904,98 € TTC.

M. le Maire expose que des travaux complémentaires sont nécessaires concernant ce lot : fourniture et pose de trois mâts.

Le montant de l'avenant en plus-value est de 5.383,60 € HT soit 6.438,79 € TTC. Le montant du marché est donc porté à 13.665,36 € HT soit 16.343,77 € TTC, soit une augmentation de 65 % du montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à signer cet avenant avec l'entreprise SPIE Ouest Centre, pour le montant sus indiqué,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011, au chapitre 23 opération 179.

Délibération n° 13/2011 : DEMANDE SUBVENTION COOPÉRATIVE SCOLAIRE ÉCOLE

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme DEBOURG, directrice de l'école de Chançay et mandataire de la Coopérative Scolaire de l'école. Cette dernière sollicite une subvention d'un montant de 125 € afin de financer la location d'une sonorisation pour la fête de l'école du samedi 18 juin 2011. De plus, la Coopérative sollicite la subvention « transports » (environ 800 €) dont elle bénéficie depuis maintenant trois ans.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal rappellent que la subvention exceptionnelle d'environ 800 € par an a été attribuée trois années de suite pour la prise en

charge du transport des élèves à l'occasion de sorties scolaires et de classes découvertes. Cette subvention est exclusivement accordée selon les projets associés à une sortie scolaire, établis par l'équipe enseignante et soumise à la décision du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, le Conseil Municipal :

- Décide de financer pour un montant de 125 € la location de la sonorisation pour la fête de l'école,
- Décide de ne pas accorder la subvention exceptionnelle de 800 € à la Coopérative Scolaire de l'école.

Délibération n° 14/2011 : CONVENTION AVEC LE CLUB RUGBY L'ÉLAN VOUVRILLON POUR MISE A DISPOSITION GRATUITE DES VESTIAIRES SPORTIFS ET DES TERRAINS DE FOOTBALL DU STADE DE LA QUINTAINE

À l'occasion de son dixième anniversaire, le Club Rugby « L'Élan Vouvrillon » organise un tournoi de rugby adultes, des animations « Beach rugby » avec structures gonflables pour les enfants les 17, 18 et 19 juin 2011 ainsi qu'une soirée dansante avec repas champêtre.

Par courrier en date du 25 janvier 2011, M. le président du Club de rugby sollicite la mise à disposition gratuite des vestiaires sportifs, des terrains de football ainsi que l'espace encore non aménager du Stade de la Quintaine pour la durée des festivités.

M. le Maire donne lecture de la convention relative à cette mise à disposition gratuite entre la Commune, le Club de rugby et le Club de football de Chançay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 12 voix POUR :

- décide de mettre gratuitement à disposition du Club de Rugby « L'Élan Vouvrillon » les vestiaires sportifs, les terrains de football et l'espace encore non aménager du stade de la Quintaine,
- approuve les termes de cette convention et autorise M. le Maire à la signer avec M. le Président du Club de Rugby « L'Élan Vouvrillon » ainsi que le Président du Football Club Chançay Val de Brenne.

Délibération n° 15/2011 : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET Annexe ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente le compte administratif 2010 qui laisse ressortir un excédent de 142.679,73 € en section d'exploitation et un déficit de 5.367,88 € en section d'investissement.

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal adopte, par 11 voix POUR, le compte administratif 2010.

Délibération n° 16/2011 : COMPTE DE GESTION 2010 BUDGET Annexe ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 12 voix POUR le compte de gestion 2010 établi par M. CLERGEOT Jean-Pierre, Trésorier de Vouvray.

Délibération n° 17/2011 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010 DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET Annexe ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de fonctionnement 2010 qui est de 142.679,73 €. Le déficit de la section d'investissement est de 5.367,88 €.

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, le Conseil Municipal décide d'affecter 45.367,88 € en section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et le solde de 97.311,85 € fera l'objet d'un report en section d'exploitation (compte 002).

Délibération n° 18/2011 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2011

Conformément à l'instruction budgétaire M49 qui en prévoit la possibilité, il est proposé de voter la section investissement du budget primitif assainissement en sur-équilibre.

En conséquence, le budget primitif 2011 s'équilibre en recettes et en dépenses en section d'exploitation et est présenté en sur-équilibre pour la section d'investissement :

Exploitation	Recettes 212.423,85 €
	Dépenses 212.423,85 €
Investissement	Recettes 201.791,73 €
	Dépenses 94.979,88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, approuve le budget primitif assainissement 2011 de la commune.

Délibération n° 19/2011 : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET COMMUNAL

M. le Maire présente le compte administratif 2010 qui laisse ressortir un excédent de 275.395,07 € en section de fonctionnement et un déficit de 184.743,83 € en section d'investissement.

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal adopte, par 11 voix POUR, le compte administratif 2010.

Délibération n° 20/2011 : COMPTE DE GESTION 2010 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 12 voix POUR le compte de gestion 2010 établi par M. CLERGEOT Jean-Pierre, Trésorier de Vouvray.

Délibération n° 21/2011 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010 DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de fonctionnement 2010 qui est de 275.395,07 €. Le déficit de la section d'investissement est de 184.743,83 €. Les restes à réaliser sont de 62.620,00 € en dépenses et de 87.000,00 € en recettes. Le déficit global de la section d'investissement est donc de 160.363,83 €.

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, le Conseil Municipal décide d'affecter 160.363,83 € en section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et le solde de 115.031,24 € fera l'objet d'un report en section de fonctionnement (compte 002).

Délibération n° 22/2011 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

En vue d'établir le budget primitif 2011, M. le Maire propose d'augmenter le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2011 de 1,5 %, comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,77 %
- Taxe foncière bâtie : 16,97 %
- Taxe foncière non bâtie : 41,07 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, vote le taux des trois taxes comme indiqué ci-dessus.

Délibération n° 23/2011 : BUDGET COMMUNAL 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, approuve le budget primitif 2011 de la commune.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 793.042,24 € et en section d'investissement à la somme de 490.599,07 €.

Les principaux travaux d'investissement prévus en 2011 sont : des travaux de voirie notamment la Place du Mail, le début des travaux de la vallée de Vaux, des travaux sur les bâtiments communaux, l'aménagement d'une classe dans le cadre du RPI avec Noizay, la défense incendie.

QUESTIONS DIVERSES

- Une Commission Générale se tiendra le mercredi 4 mai à 20h30 en mairie.

La séance est levée à 21h50.

Délibérations du 04 avril 2011, numérotées de 11 à 23.